



L'Université Savoie Mont Blanc recrute pour la rentrée universitaire 2019-2020 :

L'Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines, plus communément appelée UFR LLSH est une composante de l'Université Savoie Mont Blanc.

Elle fait appel chaque année à de nombreux chargés d'enseignement vacataires, autant de spécialistes qui apporteront leur concours aux enseignements délivrés au sein de la composante.

L'UFR LLSH comprend 7 départements de formation **dont le département Communication-Hypermédia** qui recherche pour la rentrée universitaire 2019-2020 :

Un ou une enseignante vacataire en réalité virtuelle et réalité augmentée

Durée : Cours dispensés entre septembre 2019 et avril 2020

Nature des enseignements : travaux dirigés

Les cours seront dispensés dans le master création numérique

M2 HEI réalité augmentée 10hCM et 10hTD (à partir de janvier)

M2 HEI projet intégré de fin d'études 20hTD (à partir de février)

M2 2ID appli coaching 10hCM et 20hTD (de novembre à février)

M2 2ID dispositif interactif et connecté 10hTD (à partir de mars)

Lieu : Campus Jacob Bellecombette

Public : Étudiant.es du Master création Numérique

Objectifs pédagogiques :

L'enseignant.e vacataire recruté.e travaillera au sein du département Communication-Hypermédia. Il/elle devra **assurer la dispense des cours en réalité augmentée et réalité virtuelle et l'évaluation** (élaboration des sujets et corrections). L'objectif de ces cours est l'acquisition de techniques en RA VR, de l'utilisation des outils, aux paramétrages, découvertes et apprentissages des formats, logiciels et programmes, au service de leur projet.

Un accompagnement individualisé est demandé ainsi qu'une évaluation par compétences.

Conditions d'embauche* :

► Elles sont fixées par le décret 87-889 du 29 octobre 1987.

Les chargés d'enseignement vacataires sont des personnalités choisies en raison de leur compétence dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel, **qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle principale consistant** :

- soit en la direction d'une entreprise ;
- soit en une activité salariée d'au moins neuf cents heures de travail par an ;
- soit en une activité d'enseignement autre (dans le secteur privé ou public) d'au moins trois cents heures par an ;
- soit en une activité non salariée à condition d'être assujetties à la contribution économique territoriale ou de justifier qu'elles ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans ;

Il peut également s'agir :

- d'étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme du troisième cycle de l'enseignement supérieur ;
 - de personnes, âgées de moins de soixante-sept ans, bénéficiant d'une pension de retraite, d'une allocation de préretraite ou d'un congé de fin d'activité, à condition d'avoir exercé au moment de la cessation de leurs fonctions une activité professionnelle principale extérieure à l'établissement.
- Le ou la candidate devra en outre justifier d'un niveau master et d'une expérience d'enseignement.

*Se référer au décret pour informations complémentaires.

Obligations :

L'alinéa 3 de l'article 5 du décret précise que les personnels régis par le présent décret sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. Ces tâches ne donnent lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement.

Les personnes intéressées devront adresser **au plus vite** un CV et une lettre de motivation à l'adresse mail suivante : carole.brandon@univ-smb.fr

Pour toute question d'ordre administratif (rémunération, conditions d'embauche, frais de déplacement, etc.), merci d'adresser vos questions à l'adresse mail suivante : carole.giannelloni@univ-smb.fr